Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation : L'enjeu du juste prix



« La hausse en qualité ne peut se faire sur le dos de la rémunération de nos agriculteurs », estime le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, dans un entretien accordé à Reso hebdo éco*. Conscient que « tout le monde se renvoie la balle », il plaide pour une contractualisation tripartite (agriculteurs, industriels, distributeurs) et des prix non négociables une fois l'accord conclu en premier lieu avec l'agriculteur.

Chaque année, la fixation des prix fait l'objet de tensions entre distributeurs, fournisseurs et agriculteurs. La loi EGalim (2019) avait notamment pour but de pallier ce problème, sans grand succès. Le rapport Papin (fin mars 2021) préconise un calcul du prix des produits

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

agricoles par rapport à leur coût de production. Que comptez-vous mettre en place ?
« Deux choses tout d'abord : premièrement, il n'y a pas d'agriculture sans agriculteurs. Notre souveraineté agro-alimentaire en dépend. Deuxièmement, notre modèle agricole est fondé sur la qualité. La guerre des prix qui perdure est antinomique avec cet ADN. Pour ces deux raisons, la priorité donnée au juste prix payé à l'agriculteur est d'une importance majeure. »
« La loi EGalim a instauré la "marche en avant" du prix, c'est-à-dire établi à partir du coût de la production agricole. C'est absolument nécessaire, mais force est de constater que ce n'est pas suffisant. On assiste aujourd'hui à un jeu de dupes : la relation agroalimentaire est une relation à trois (agriculteurs, industriels, distributeurs) et tout le monde se renvoie la balle et la responsabilité. Il faut renforcer EGalim en allant vers la généralisation de ce qui existe et qui marche : la contractualisation tripartite, des prix non négociables une fois l'accord conclu en premier lieu avec l'agriculteur. Je soutiens la proposition de loi en ce sens du député Grégory Besson-Moreau qui sera présentée en juin à l'Assemblée nationale puis au Sénat. Elle prévoit également d'accroître la transparence du prix d'achat de la matière première agricole par l'industriel et de créer un comité de règlement des différends commerciaux. Sa mise en place pourrait intervenir à l'automne. »
« Il faut sortir de cette injonction d'aller vers toujours plus de qualité et la payer toujours moins chère. La hausse en qualité ne peut se faire sur le dos de la rémunération (déjà faible pour une profession qui travaille énormément) de nos agriculteurs. »

La qualité justement, comment concilier son maintien et la relocalisation de certaines activités de production dans une logique de circuits courts, plébiscitée par les consommateurs pendant la pandémie ? Va-t-on vers d'une part des agriculteurs "industriels" et d'autre part des producteurs-vendeurs ?
« Il faut arrêter d'opposer nos agricultures. Notre agriculture est incroyablement diverse du fait de la diversité même de nos territoires. C'est une richesse. Et même si nous avons plusieurs modèles en France, la taille moyenne de nos élevages reste bien inférieure à celle de la plupart de nos voisins européens ou ailleurs dans le monde. Par exemple, l'élevage porcin français regroupe en moyenne 190 truies en France, contre 10 000 aux États-Unis. »
« La France se caractérise par une agriculture de proximité, une ferme de territoires. Le point commun qui doit être notre unique boussole, c'est la qualité et elle n'est pas synonyme de taille. La crise de la Covid a remis en avant cette priorité. « Le premier médicament, c'est l'alimentation », disait Hippocrate. »

« Il faut arrêter d'opposer agriculture et environnement. »

Le projet de loi Climat et Résilience, voté le 4 mai, prévoit plusieurs mesures pour limiter l'impact de l'agriculture et de l'alimentation. Parallèlement, les agriculteurs veulent être des acteurs moteurs de la transition écologique. Comment conjuguer les enjeux ?
« Il faut là encore arrêter d'opposer agriculture et environnement. Les agriculteurs vivent de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

l'environnement, chérissent le sol, subissent les effets de la météo comme le gel il y a quelques semaines… Ils sont les premiers à subir les effets du changement climatique et leur prise de conscience est totale. Les transitions agro-écologiques sont déjà là de manière forte dans notre pays. Si on veut continuer de les faire croître, il faut aussi qu'elles soient créatrices de valeur pour les agriculteurs. Plus les produits seront rémunérés comme tel, plus vite les transitions seront importantes. Il faut trouver le bon équilibre. Je le redis, je veux bouger fortement sur la qualité. La loi Climat, qui vient d'être adoptée à l'Assemblée nationale, renforce d'ailleurs significativement aussi cette obligation de qualité dans les produits servis dans la restauration collective. Actuellement, un fruit et légume sur deux est encore importé en France, et plus de 50 % de la viande servie en restauration collective l'est aussi. Demain, le projet de loi prévoit qu'au minimum 60 % des viandes et des produits de la pêche proposés devront être issus de labels de qualité. »

L'artificialisation des terres agricoles est un problème dans nombre de régions françaises. La loi climat évoque cette question – on doit notamment prouver que tout nouveau projet empiétant sur les terres agricoles n'avait pas d'autres possibilités -. Quelles sont les autres alternatives ?

« Aujourd'hui, cette artificialisation a deux impacts, agricole et environnemental contre lesquels il faut lutter. Notre gouvernement a d'ores et déjà limité la construction de grands centres commerciaux à la périphérie de nos communes, à la fois néfaste pour l'environnement, l'agriculture et l'âme de nos villes. Actuellement, les friches industrielles se développent sur notre territoire. Une enveloppe de 300 millions d'euros est prévue, dans le cadre du plan France Relance, pour leur redonner vie. Et ce, afin qu'elles puissent accueillir de nouveaux projets de construction plutôt que ceux-ci soient implantés sur des terres agricoles. La loi est de bon sens sur cette question. »

Installation : « Je crois beaucoup au système de portage foncier »

Ce qui est rare devient cher… Comment pallier la question du coût des terres qui, dans certaines régions, est un véritable frein à l'installation ?

« Aujourd'hui, il faut avoir en tête que 50 % des agriculteurs vont partir à la retraite dans les cinq à sept prochaines années. C'est un défi colossal. Or c'est un métier où l'on commence d'abord par s'endetter massivement pour s'installer. »

« Le 25 mai, le député Sempastous présentera une proposition de loi qui prévoit de mieux encadrer la cession des terres agricoles. Au-delà du droit, il y a un vrai sujet que l'on travaille avec la Banque des Territoires et la Safer (NDRL : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et dans lequel je crois beaucoup : le système de portage foncier. La Safer et la Banque des Territoires conservent la propriété du terrain et l'agriculteur en a l'usufruit le temps d'avoir une assise financière et de pouvoir l'acheter au prix fixé dès le départ. C'est donc une puissance publique qui porte le foncier pendant dix, quinze ou vingt ans et qui a l'obligation de le vendre, le moment venu, à l'agriculteur qui le cultive. Les travaux sont en cours et j'ai bon espoir de pouvoir mettre ce dispositif en place rapidement à l'heure où

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

les offices fonciers solidaires émergent un peu partout. »
« Aujourd'hui, on a un prix du foncier qui est plus bas que chez nos voisins européens. Nous devons veiller à préserver cet avantage compétitif trop peu valorisé. Spéculer sur le foncier serait une erreur. Et tout le monde doit prendre les responsabilités qui sont les siennes. »

Le bio a le vent en poupe. De nouvelles mesures sont-elles prévues pour soutenir la filière ?
« Le bio, c'est important. Nous renforçons les moyens d'accompagnement et, à la fin du quinquennat, la surface agricole bio aura progressé de 50 % dans notre pays. Il est important de soutenir aussi l'agriculture à haute valeur environnementale (NDRL : qui garantit que les pratiques agricoles utilisées sur l'ensemble d'une exploitation préservent l'écosystème naturel et réduisent au minimum la pression sur l'environnement) pour lequel un crédit d'impôt a été créé en janvier 2021 dans le cadre du plan France Relance. Je crois beaucoup également à l'agriculture de conservation des sols. Trop peu le savent, mais les sols restent le premier endroit, avant même les arbres de nos forêts, où l'on capte le carbone sur terre. Ce sont toutes ces agricultures que je veux développer et soutenir sans jamais les opposer. »

PAC : « Aucune option n'est arrêtée »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



La réforme de la Politique agricole commune (PAC) doit entrer en vigueur le 1er janvier 2023. On parle d'un redéploiement d'une partie des subventions européennes pour les producteurs de protéines végétales au détriment des éleveurs. Comment comptez-vous concilier les intérêts divergents des uns et des autres ?

« Aujourd'hui, nous sommes toujours dans les phases de consultation et de concertation. Aucune option n'est arrêtée quant à la répartition de l'enveloppe de 9,5 milliards d'euros validée pour la France par l'Union Européenne. Une enveloppe dont nous avons réussi à maintenir le montant. Ce n'était pas gagné d'avance, mais c'était un enjeu majeur. Le président de la République s'est battu pour. Et nous avons obtenu cette préservation. »

« A ce jour, nous travaillons donc bien à la répartition des budgets et c'est toute la difficulté de l'exercice. Toutes les filières font remonter leurs demandes et mon rôle est de trouver le bon équilibre. Je souhaite une PAC de producteurs, qui permette à la France d'être une vraie puissance agricole. Il n'y a pas de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

pays fort sans agriculture forte, c'est une conviction que j'ai chevillée au corps. Une PAC de qualité, tournée vers les filières, une PAC des territoires qui prenne en compte leurs spécificités et une PAC qui accompagne les transitions, notamment agro-écologiques. »

> « Il faut sortir de cette injonction d'aller vers toujours plus de qualité et de la payer toujours moins chère. »

Et à propos du suicide des agriculteurs ?
« Il y a d'importants travaux parlementaires sur ce sujet qui est une terrible réalité avec des détresses qui se transforment en drame. Parmi les causes, la question des rémunérations est centrale, d'où ma détermination à aller plus loin sur la loi EGalim. C'est un sujet de fond qui dépasse les politiques publiques d'accompagnement. Il faut consolider ce qui marche (réseau Sentinelle, Mutualité Sociale Agricole, Chambres d'agriculture), humaniser davantage les comportements, comme ceux des institutions financières notamment, aller à la rencontre des agriculteurs en difficulté plutôt que d'attendre leur appel… C'est tout cela que nous prenons en compte dans la feuille de route en cours d'élaboration. »

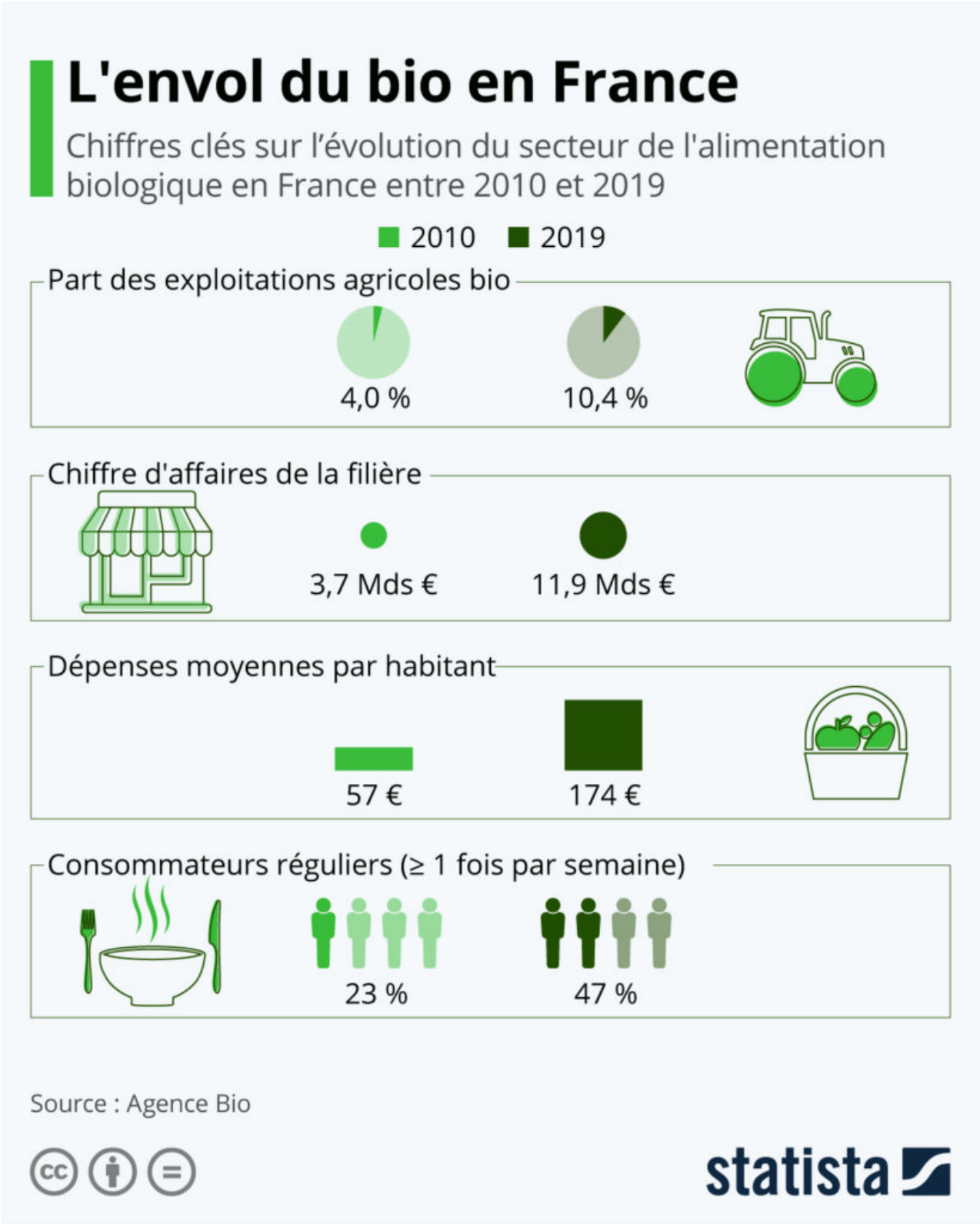
Propos recueillis par Hélène Vermare

*ResoHebdoEco est une association qui regroupe 27 titres régionaux de presse économique en France. www.reso-hebdo-eco.com.

L'envol du bio en France

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Encore considéré comme une niche il y a une dizaine d'années, le secteur de l'alimentation biologique a véritablement pris son envol en France au cours de la dernière décennie, comme le mettent en évidence les chiffres de l'Agence Bio. En 2010, 4 % des exploitations agricoles et environ 3 % des terres cultivées étaient engagées dans une production biologique, alors que le chiffre d'affaires national de la filière s'élevait à 3,7 milliards d'euros. Aujourd'hui, l'agriculture biologique concerne plus d'une exploitation agricole sur dix et plus de 8 % de la surface agricole utile, tandis que le chiffre d'affaires du secteur a été multiplié par trois pour atteindre près de 12 milliards d'euros en 2019.

En parallèle, la consommation de produits biologiques s'est largement démocratisée au sein de la population française. Il y a dix ans, environ le quart des Français consommaient des produits biologiques au moins une fois par semaine, pour une dépense annuelle moyenne de 57 € par habitant. De nos jours, la proportion de consommateurs hebdomadaires s'élève à environ la moitié de la population et les Français consacrent en moyenne trois fois plus d'argent à l'alimentation bio.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

La start-up pertuisienne Biointrant ouvre une campagne de vote pour l'agriculture durable

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



La start-up pertuisienne Biointrant, spécialisée dans le développement et la production de biosolutions pour les terres agricoles, annonce l'ouverture d'une campagne de vote sur la plateforme de financement participatif Wiseed.

Cette étape, d'une durée d'un mois, permettra de mesurer l'intérêt sociétal et financier autour de l'entreprise. Si la consultation est concluante, l'entreprise sollicitera une levée de fonds avec un objectif de collecte de 500 000€. Un premier renfort financier sera principalement dédié à la construction d'une unité industrielle pour permettre la production de plusieurs produits en parallèle et répondre à la demande croissante du marché.

Alternative aux substances chimiques

Biointrant cultive des bactéries phytobénéfiques, afin de protéger les plantes et stimuler leur croissance sans modification génétique. Le marché ciblé par Biointrant est celui des intrants, aujourd'hui majoritairement chimiques (engrais, pesticides…) utilisés dans l'agriculture. Le marché mondial était estimé en 2019 à 260 milliards d'euros et devrait atteindre 320 milliards d'euros en 2024. Fondée en 2018, la société est basée à la pépinière des entreprises innovantes de Pertuis à proximité d'Aix en Provence.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Restaurer l'équilibre biologique de la terre

La valeur ajoutée de Biointrant réside dans sa capacité à identifier la bonne combinaison bactérie-plante-sol. « Nous avons développé une plateforme bioinformatique qui qualifie d'ores et déjà plus de 3 000 souches bactériennes. De puissants algorithmes nous permettent de croiser leurs génomes avec nos bases de données et *in fine* d'identifier les meilleures candidates », explique Renaud Nalin, directeur général et co-fondateur de Biointrant.

Ces biosolutions offrent aux agriculteurs la possibilité de restaurer les équilibres biologiques au sein de leurs terres de façon naturelle et durable. Elles s'appliquent aujourd'hui aussi bien pour à des cultures de plein champ que des cultures de spécialité. Disponibles sous forme de poudres, liquides, enrobages de semences, microgranulés, elles ne nécessitent pas de nouveaux matériels ni de nouvelles méthodes de travail.

Test à l'appui

L'entreprise Future Gaïa, basée à Rodilhan et spécialisée dans la mise au point de fermes verticales innovantes et automatisées, a ainsi étudié l'effet bactéries fournies par Biointrant sur la résistance au stress hydrique du basilic. Les résultats montrent une augmentation du rendement de 15% en comparaison au témoin lorsque les basilics ne sont soumis à aucun stress, et de 32% lorsqu'un stress hydrique est appliqué. « Cette collaboration avec Biointrant permet de réduire les intrants (eau, fertilisants…) tout en augmentant les rendements culturaux », témoigne la direction de l'entreprise. Les bactéries cultivées par l'entreprise sont également sélectionnées pour leur rôle dans le stockage du C02 dans le sol, un enjeu majeur pour une agriculture respectueuse de l'environnement.

Biointrant a bénéficié d'important investissement financier, depuis plus de deux ans, de la part de BPI France à travers les programmes Frenchtech et Deeptech, accélérant la maturation des produits. Par ailleurs, la communauté européenne dans son programme H2020, a audité et qualifié les produits de la société dans la catégorie 'excellence'.

Pour soutenir Biointrant : www.wiseed.com/fr/projet/39650561-biointrant

Gel : Jean Castex annonce un fonds d'un milliard pour les agriculteurs

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Le Premier ministre a annoncé samedi le déblocage d'une aide exceptionnelle pour les viticulteurs et arboriculteurs frappés par l'épisode de gel intense. Les professionnels pourront être indemnisés jusqu'à 40 % pour les pertes les plus importantes. Dans le Vaucluse, les élus se sont majoritairement mobilisés afin de soutenir le monde agricole grandement menacé.

Face à la catastrophe, des mesures d'urgence seront rapidement déployées : année blanche de cotisations, dégrèvements de taxes foncières sur le non bâti (TFNB), mobilisation des dispositifs existants en matière d'activité partielle et de Prêt garanti par l'Etat (PGE). Une enveloppe d'urgence sera par ailleurs allouée aux Préfets pour apporter un soutien immédiat aux exploitations les plus en difficulté.

Pour les autres filières qui ont été très touchées et qui ne sont pas aujourd'hui couvertes par ce régime de calamités agricoles, notamment les viticulteurs, un « soutien exceptionnel » similaire sera mis en place. Les agriculteurs assurés bénéficieront aussi du soutien de l'Etat et seront ainsi mieux indemnisés.

En l'attente de ces aides qui nécessitent de connaitre l'ampleur des pertes agricoles, « une avance forfaitaire basée sur la perte de chiffre d'affaires mensuel » sera accordée. Ce fonds exceptionnel sera aussi ouvert aux entreprises aval de ces filières, qui seront impactées par l'absence de récolte à conditionner ou à transformer.

Jean Castex a notamment demandé d'accélérer les travaux de réforme de l'assurance récolte et a annoncé le doublement de l'enveloppe du plan de relance dédiée à la protection contre les aléas climatiques. Certaines de ces mesures restent à préciser par le ministre de l'Agriculture, qui réunira une nouvelle fois la cellule de crise dans les tous prochains jours.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Episode de gel : les élus vauclusiens se mobilisent



Après avoir constaté les dégâts liés aux épisodes de gelées nocturnes des cultures agricoles, les élus locaux ont interpellé les pouvoirs publics en soutien aux nombreux exploitants agricoles. La Chambre d'Agriculture du Vaucluse a également activé une cellule d'appui constituée de démarches à entreprendre en cliquant ici. Les dégâts sont désastreux et les pertes d'ores et déjà évaluées seront massives pour nombre d'exploitants. Plusieurs personnalités publiques réagissent :

Maurice Chabert, président du Conseil départemental de Vaucluse
« Je demande la mise en place de mesures d'accompagnement exceptionnelles telles que les exonérations de TFNB (Taxe foncière non bâti) et de charges sociales, mais aussi des prorogations de remboursement

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

de prêts garantis, ou la mise en place de prêts à taux réduit et autres aides à la trésorerie ». Maurice Chabert demande au ministre de l'Agriculture la mise en place de mesures d'accompagnement, notamment pour les producteurs de raisins de table et de cuve qui ne sont pas éligibles aux indemnités dues au titre du dispositif de 'calamité agricole'.

Julien Aubert, député de Vaucluse – 5e circonscription (Les Républicains)
« Les 150 millions de ressources annuelles du Fonds national de gestion des risques en agriculture sont aujourd'hui loin d'être suffisants. Ce sont en effet près de 2 milliards d'euros de pertes qui sont avancées selon les premières estimations. […] En Vaucluse, sur des exploitations qui produisent à la fois du raisin de table, du raisin de cuve et des cerises, le recours au régime des calamités agricoles n'est pas possible pour le raisin et s'agissant de la cerise il faut que celle-ci représente 13% de la valeur du produit brut théorique de l'exploitation, ce qui n'est pas le cas partout. »

Hervé de Lepinau et Marie Thomas de Maleville, conseillers départementaux de Vaucluse, canton de Carpentras, (Rassemblement National).
« […] cette restriction de mécanisme d'aides ne peut concerner les producteurs de raisins de table qui, à l'instar de leurs collègues arboriculteurs, récoltent un fruit frais dont le temps de stockage avant commercialisation reste très limité (à la différence du raisin de cuve qui, après transformation en vin peut être stocké plusieurs années). […] Enfin, il est impératif de rappeler que les éventuels reports de charges qui seront décidés ne peuvent que constituer un emplâtre sur une jambe de bois : additionner des charges échues aux charges à échoir ne fera que différer les problèmes et les éventuels dépôts de bilan. Ce sont des remises de charges qui sont nécessaires pour permettre aux exploitations de passer ce mauvais cap. »

Adrien Morenas, député de Vaucluse – 3ème circonscription (La République en marche)
« Pourriez-vous nous dire monsieur le Premier Ministre quel est le montant de l'enveloppe débloquée dans le cadre du régime de 'calamité agricole' ? Quel est l'accord trouvé entre le gouvernement et les assurances pour porter assistance au plus vite à celles et ceux qui en ont vivement besoin ? N'est-il pas grand temps d'instaurer des fonds de garantie par filière ? Et enfin, comment assurer une aide prévisionnelle en faveur de l'emploi saisonnier ? Car même s'ils ont tout perdu, le travail continue. »

Jacqueline Bouyac, présidente de la Cove et Michel Jouve, conseiller communautaire délégué à l'Agriculture et à la ruralité.
« La mairie doit adresser un courrier à M. le Préfet de Vaucluse demandant le classement de la commune en zone sinistrée au titre des calamités agricoles. La commune centralise ensuite alors les 'déclarations de pertes de récoltes' des exploitations de son territoire pour les transmettre de manière groupée aux services de l'Etat. La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a quant à elle débloqué une aide d'urgence qui peut être sollicitée par les exploitants agricoles concernés par un premier signalement mail à : serviceagri@maregionsud.fr. »

Jean-François Lovisolo et Pierre Gonzalvez, Coprésidents de l'Association des Maires de Vaucluse.
« Nous vous remercions de bien vouloir reconnaître le département de Vaucluse, durement touché par

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

cette période de gel, arbres fruitiers, vignes… comme zone sinistrée ‘calamités agricoles’. Au-delà de cette reconnaissance, des mesures exceptionnelles doivent être prises pour accompagner nos agriculteurs déjà fortement impactés par la crise sanitaire. À défaut […] c’est un pan essentiel de notre économie locale, régionale ou nationale qui pourrait être demain en très grande difficulté. »

Lucien Stanzione, Sénateur de Vaucluse (Parti Socialiste)
« Il n’y aura pas de récolte d’amandes en 2021. Les pommiers, abricotiers et pêchers sont également très touchés. Concernant la viticulture, les pertes seraient de l’ordre de 50 à 100 % pour le vignoble des Côtes du Rhône, des Côtes du Ventoux et des Côtes du Lubéron. Il faut que l’Etat intervienne directement dans le cadre d’un plan de soutien à la viticulture provençale, au-delà de la procédure traditionnelle de ‘Calamités agricoles’. »

Jean-Baptiste Blanc, Sénateur de Vaucluse (Les Républicains)
« A l’image de nos commerçants qui subissent des fermetures administratives pour raison sanitaire, nos viticulteurs et arboriculteurs vont ‘fermer’ pour cause climatique avec des conséquences lourdes en termes d’activité économique, de trésorerie, de pertes de revenus et des conséquences sur le plan social pour des milliers de travailleurs saisonniers. A évènement exceptionnel, il faut une réponse exceptionnelle ; un fonds de solidarité climatique à l’image du fonds de solidarité Covid pour les commerçants et les entreprises. »

Vague de froid : -30° de ressenti au sommet du Ventoux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Bien sûr, on est loin des -43 degrés de ressenti mesuré à 3 842 mètres d'altitude à l'Aiguille du Midi dans le massif du Mont Blanc*, mais on a enregistré -30°C au sommet du Mont Ventoux** lors de l'épisode de grand froid de mercredi à jeudi derniers.

Lors de cette nuit, qui a détruit une très grande partie des récoltes des agriculteurs et des vignerons de la région, la température constatée était de -12,4°C avec des rafales de vents jusqu'à 140 km/h entraînant ce sentiment de ressenti de -30°C au sommet du géant de Provence.

Lors de cette même nuit, plusieurs records de froids mensuels ont été relevés dans le Vaucluse comme à Saint-Christol (-9.9°C), Cabrières d'Avignon (-5°C), l'Isle-sur-la-Sorgue (-4.3°C), Avignon (-4.2°C), Visan (-4°C) ou bien encore Orange (-3,2°C) où il faut remonter au mois d'avril 1970 pour retrouver des températures équivalentes dans la cité des princes.

*Météo Chamonix
**Météo Sorguaise et Avignonnaise et Météo Ventoux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Cavaillon : départ du directeur général de Koppert France



Après 7 ans à la tête de Koppert France, Frédéric Favrot quittera l'entreprise basée à Cavaillon fin avril 2021.

Si ce dernier restera à la disposition de Koppert France et du groupe Koppert pendant quelques mois à titre de conseil, celui qui a succédé en 2014 à Michel Allène à la tête de la filiale française du leader mondial néerlandais de la protection biologique des cultures et de la pollinisation naturelle a souhaité « voguer vers d'autres horizon ».
« Je remercie tous les collaborateurs de Koppert France pour leur écoute, leur motivation et leur implication sans faille », déclare le 'futur ex-directeur général' qui a notamment mis en place une nouvelle organisation de la filiale hexagonale en 2 'Business Unit' : 'Horti' et 'Agri'.
« Cette approche spécifique a aidé l'entreprise à diversifier davantage sa gamme de produits et ses biosolutions sur les différents marchés » explique le groupe comptant 27 filiales à travers le monde et dont Koppert France a été la première à se structurer autour de ces 2 Business Unit'.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Implanté à Cavaillon depuis 1984

« Depuis que Frédéric Favrot a rejoint le groupe, Koppert France est devenue une entreprise plus organisée et plus professionnelle°» rappelle la société fondée en 1967 par Jan Koppert et dont la filiale française a réalisé un chiffre d'affaires de 15M€ l'an dernier. Implantée à Cavaillon depuis 1984, le groupe compte 55 collaborateurs en France : 35 personnes basées au siège cavare et dans son nouvel entrepôt logistique mis en service il y a quelques jours à Plan d'Orgon, ainsi qu'une vingtaine dans ses agences d'Agen, de Nantes et de Villeneuve l'archevêque dans l'Yonne.

Pour sa part, le groupe Koppert regroupe plus de 1 700 salariés pour un chiffre d'affaires monde de 265M€ en 2019.

6 500 clients dans l'Hexagone

En attendant l'arrivée de son nouveau directeur général, c'est Kris De Smet, 'Business Unit Manager Europe', qui assurera l'intérim à la tête de Koppert France.

Pour cela, il pourra compter sur le soutien de l'équipe de direction actuelle composée notamment de Gisèle Broquier (directrice commerciale Horti), Damien Facci (directeur commercial Agri), Chrystelle Lavagna (directrice HR et Finance) et Bruno Fougère (directeur 'supply chain'). Tous mobilisés afin de répondre au mieux aux attendes des 6 500 clients français du groupe.

Toutes les AOC de la vallée du Rhône touchées par le gel

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



La nuit du mercredi 7 au jeudi 8 avril dernier a été particulière difficile pour les vignes de la vallée du Rhône. Des températures négatives ont été relevées sur tout le territoire : de -2° à -5° degrés en moyenne sur la grande majorité du vignoble et jusqu'à -9° degrés dans les vignobles du Diois et du Ventoux et même -10,1° degrés à Sault.
Comme bon nombre d'agriculteurs de la région (ce qui explique les odeurs de fumée senties jeudi matin dans le département), les vignerons ont dû allumer toute la nuit des braseros, des feux de pailles et des bougies dans leurs vignes pour épargner les bourgeons déjà éclos.

Conséquences cataclysmique pour la récolte 2021
Peine perdue manifestement puisque selon Philippe Pellaton, le nouveau président d'Inter-Rhône « les gelées n'ont épargné personne et toutes les AOC (Appellation d'origine contrôlée) de la vallée du Rhône sont touchées sans exception. »
Ce dernier semble ainsi particulièrement inquiet « des conséquences de ce cataclysme sur la récolte 2021, dans un contexte déjà rendu compliqué par la situation sanitaire que nous connaissons depuis plus d'un an ». L'an dernier, les 66 571 hectares de vignes de la Vallée du Rhône avait permis de récolter 2,7 millions d'hectolitres du Millésime 2020.

Froid exceptionnel et aide d'urgence de la région
Ce froid tardif exceptionnel a également gravement touché les arboriculteurs de Vaucluse. La récolte de pommes, cerises et abricots devrait ainsi être largement réduite à cause du gel. Une situation qui a notamment poussé le Conseil régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur a octroyé une aide exceptionnelle

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

de 500 000€ destinées à soutenir les agriculteurs de Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence.
« En complément des aides de l'Etat, la Région débloque immédiatement une enveloppe de 500 000€ pour venir en aide aux agriculteurs les plus touchés, dans le cadre de son Fonds d'urgence d'aide face aux calamités agricoles, annonce Renaud Muselier, président de la Région Sud. Ces montants financiers devront permettre de venir en aide à tous ceux qui ne seront ni concernés pleinement par les aides d'État, ni par les dispositifs d'assurances classiques. »

Comme leurs homologues de la vallée du Rhône, les vignerons de Bourgogne – ici le domaine Prosper Maufoux en Côte-d'Or – ont essayé de lutter contre le gel en multipliant les braseros afin de protéger les bourgeons de vigne.© Prosper Maufoux/Bruno de Brisis

Mazan s'équipe d'une aire de lavage et de remplissage des pulvérisateurs agricoles

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Débuté il y a un mois, le projet consiste en une aire de remplissage et de lavage des pulvérisateurs agricoles avec traitement des effluents phytosanitaires (ndlr : déchets considérés comme dangereux). Ce projet, qui sera livré mi-mai, repose sur un terrain détenu par la ville de Mazan, qui mettra la plateforme à disposition des agriculteurs mazanais constitués en association. 43 se sont manifestés à ce jour.

La station sera alimentée par l'eau du canal de Carpentras. L'eau sera filtrée par un dispositif suffisamment performant pour s'adapter aux différents équipements agricoles. Outre le remplissage des cuves pour la protection sanitaire des cultures, la station permet le lavage du matériel. Une cuve centrale récupèrera les eaux de lavage vers une fosse. L'eau sera ensuite traitée dans des 'phytobacs'. Cette technique innovante signée Bayer, consiste en un bassin rempli à hauteur de 70cm d'un mélange de terre et de paille. Cette couche développe une activité microbienne. Le pouvoir épurateur des micro-organismes détruit les résidus phytosanitaires. Les eaux récupérées disparaîtront par évaporation.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

L'équipement permettra de traiter 60 m³ d'eau souillée par an, ce qui représente 8 passages par exploitant. Son entretien est pris en charge par ces derniers qui disposeront d'un badge pour y accéder. Le coût individuel annuel est estimé à 350€.

Le projet a été confié à Gasnault BTP, implantée à Pernes les Fontaines, ainsi qu'au cabinet d'étude Tramoy. L'équipement, dont le cahier des charges a été établi par la Chambre d'agriculture du Vaucluse, est mutualisable et respectueux de l'environnement. Ces critères ont notamment permis d'obtenir des financements européens. Montant de l'opération : 204 000€, financés par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (122 337€), le Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural) (40 779€), la commune et les utilisateurs (40 884€).